

2^{es} Rencontres VRM

Café des sciences 2 : « Identités, morphologie spatiale et paysages »

29 octobre 2010

École d'architecture de l'Université Laval, Québec

Par Annie-Claude Labrecque

Animateur : Harold BÉRUBÉ, professeur à l'Université de Sherbrooke

Dominique LALANDE, Ruralys

L'organisme Ruralys a récemment élaboré une méthode de caractérisation et d'évaluation des paysages (qualité paysagère) afin de mettre en place une vision intégrée de ceux-ci. Cette initiative prend également racine dans le contexte particulier du développement de l'éolien dans la région. Avant d'ouvrir toute grande les portes à ce système de production d'énergie, il est nécessaire de connaître les paysages et leur importance afin d'orienter convenablement les futurs projets d'aménagement et de développement.

C'est dans cet esprit que la Table des paysages du Bas-Saint-Laurent a été créée. Les missions premières de la Table sont la sensibilisation et la promotion de la question paysagère et le développement d'outils et de connaissances d'évaluation à la fois du paysage et du territoire. Les travaux menés par la Table se concentrent sur trois dimensions : la planification et la gestion des paysages vers une cohérence et une vision collective, la création de tables locales de concertation dans chacune des MRC afin de créer un plan paysage à l'échelle régionale et le désir de rejoindre le citoyen et le visiteur sur la notion de paysage par des activités de sensibilisation.

Il ressort des travaux de la Table plusieurs constats intéressants, dont les principaux sont résumés ici. Le premier est que la question paysagère est devenue un incontournable dans les démarches d'aménagement, de planification et de développement du territoire. Ensuite, il est important de respecter les identités régionales dans la construction de démarches paysagères. Le paysage étant un bien collectif, il faut instaurer une vision collective de celui-ci, mais également responsabiliser les individus face au paysage quotidien, à son importance et sa beauté. Finalement, il faut créer une vision paysagère globale plutôt que sectorielle et mettre en place diverses mesures incitatives ou outils réglementaires favorisant l'action paysagère à l'échelle locale.

Tania MARTIN, professeure Université Laval

Tania Martin vient présenter les résultats d'observations sur le paysage culturel de la petite municipalité de Douglastown fondée il y a 150 ans et fusionnée à Gaspé depuis les années 1970. Douglastown, qui a accueillis à la fin du 18^e siècle beaucoup d'Irlandais, est un village atypique possédant une trame en damier. La population anglophone demeurant toujours dans la région désire renforcer les acquis ancestraux du paysage, notamment en solidifiant la trame en damier. Le paysage a cependant grandement évolué depuis la fondation de la ville. L'apparition de la

route 132 a défait une partie du damier, il y a eu une importante décentralisation des institutions (école), la destruction de plusieurs bâtiments et il y a eu la disparition du noyau villageois irlandais. Le paysage se voit donc aujourd'hui disputé entre la population anglophone désireuse de conserver les bâtiments patrimoniaux et culturels et les jeunes familles francophones provenant de Gaspé désirant revoir l'utilisation de l'espace et des bâtiments afin de mettre en place certaines infrastructures collectives (centre communautaire, polyvalente) et ainsi revitaliser le secteur.

Pour résumer, on observe ainsi une modification générale de la compréhension et de l'utilisation du paysage dans le temps. Rien n'est figé, il y a une évolution, une mouvance dans les milieux et modes de vie, mais également dans la relation avec le paysage. À une échelle plus globale, on constate entre autres que la forêt a repris du terrain sur d'anciennes terres agricoles qui ne sont plus utilisées alors que de nouveaux lotissements ont été créés, lotissements qui ne respectent pas toujours le damier d'origine. Dans ce contexte, plusieurs questions peuvent se poser : qu'est-ce qu'on décide collectivement de protéger? Et pour quelles raisons? Ou encore comment adapter le paysage aux demandes? Finalement, est-il possible ou souhaitable de figer un paysage ou bien doit-on accepter son évolution?

Sylvain PAQUETTE, chercheur Université de Montréal

La présentation de Sylvain Paquette se concentre sur trois thèmes : les enjeux, les défis et les moyens d'action suscités par le paysage. Au cours des années 1980, la prise en compte du paysage s'est souvent faite en réaction à un projet, un aménagement ou une transformation. Il s'agissait de démarches réactives pour la protection et la conservation des paysages. À partir des années 1990 et 2000, les questions paysagères ont davantage suivi une démarche proactive pour la protection et la gestion du paysage. Les paysages sont envisagés comme un levier de développement régional. Plus encore, la préservation des territoires identitaires (maintien de lieux de rencontre ou conservation du patrimoine bâti valorisé par la population) devient un élément plus important dans la gestion des paysages que la dimension visuelle. Autre défi important, la création de structures permettant aux collectivités de gérer et d'accompagner la transformation de leurs territoires afin que cette évolution respecte les valeurs culturelles de la région et les choix de conservation. De plus, une réflexion en amont sur les processus d'évolution du paysage rend la concertation plus aisée et efficace.

Concrètement, il devient nécessaire d'instaurer un processus d'évaluation du paysage menant à une protection efficace et efficiente de celui-ci. Il faut également mettre en place une logique partenariale dans la gestion du paysage afin de consolider les intérêts. En dernier lieu notons l'importance de développer une culture par projet afin de faciliter l'adhésion volontaire des populations et des élus à la protection du paysage.

Geneviève VACHON, professeure Université Laval

Geneviève Vachon est venue présenter les recherches du GIRBa sur la morphologie des banlieues et des territoires périurbains. Ces recherches, qui s'inspirent de la typomorphologie

architecturale et urbaine, visent une meilleure compréhension et caractérisation des processus de transformation des milieux bâtis et des paysages. L'objectif est saisir les structures de permanence (traits identitaires) qui définissent les identités locales pour mettre en place des interventions pertinentes dans le but d'aménager et construire « la ville sur la ville ».

Au cours des dix dernières années, le GIRBa a mené plusieurs recherches d'envergure. Une analyse typomorphologique d'immeubles locatifs *walk-up* a permis d'illustrer les potentialités d'adaptation et de transformation de ce type architectural et de son milieu. D'autres recherches, plus descriptives, ont permis entre autres d'élaborer des moyens d'action et d'interactions avec les promoteurs afin de mettre en place une insertion plus douce de certains aménagements dans le paysage. Les ateliers de design urbain, quant à eux, visent la formation d'intervenants et de professionnels plus sensibilisés au paysage.

Le GIRBa s'est également penché plus récemment sur l'analyse de la morphologie du périurbain. Ces recherches ont permis de définir diverses structures territoriales tentaculaires et satellitaires, de constater l'existence de plusieurs modèles différents de croissances de noyaux villageois, de considérer l'importance de catalyseurs de croissance précis selon les régions périurbaines étudiées et finalement de voir que la densification périurbaine est linéaire et se fait le long de parcours précis. La Côte de Beaupré a été utilisée en tant que cas d'espèce dans les études du GIRBa. Suite à une analyse morphologique, mais également des caractéristiques visuels et du panorama de la région, on se rend compte que le paysage agricole persiste sur la côte, bien qu'il subit de profondes mutations : fragmentation du territoire, augmentation de la construction résidentielle en enclave, ouverture de commerces le long des axes. Malgré cette évolution, certains traits paysagers demeurent dans la mémoire collective, notamment la cathédrale, alors que le fleuve n'apparaît plus comme élément de la mémoire collective paysagère. Le paysage est donc quelque chose de diversifié, de complexe et de fragile. Mieux le saisir permet de créer de meilleures interventions.

Discussions

Les présentations montrent qu'il existe des outils réglementaires visant la préservation des paysages et que ces outils se retrouvent dans plusieurs plans d'aménagement ou d'urbanisme. Quoi qu'il en soit, le défi est de sortir de la structure sectorielle imposée par les institutions pour rejoindre les élus locaux (afin d'obtenir des montants permettant le développement de projets paysagers) et les citoyens. Dans ce contexte, il faut s'assurer de définir efficacement le concept de paysage et intégrer cette définition autant sur le terrain que dans l'institutionnel (MRC). Le travail entrepris jusqu'à maintenant porte fruits dans plusieurs cas, beaucoup de MRC incorporent depuis quelques années des notions de paysage à leur schéma d'aménagement. Par contre, il est aussi vrai d'affirmer que les outils réglementaires sont sous-utilisés. Ainsi, il pourrait être intéressant, voire nécessaire de passer par-dessus cette réglementation pour valoriser davantage une approche par projet. Cette démarche demeure cependant complexe et souvent épuisante pour les acteurs du milieu et vouée à l'échec si non supportée par une institution telle qu'une université.

Le plan paysage développé par Ruralys pourrait, par la mise en place de structures incitatives, être une autre solution à l'échelle locale pour mettre en valeur le paysage. Il s'agit d'une prise en charge du milieu par la population qui pourrait ensuite demander aux élus un soutien plus important pour étendre l'initiative. Le plan paysage n'est pas une structure réglementaire, mais une action collective par la base pour la protection, la conservation et la revitalisation du paysage. Les schémas d'aménagement régionaux et les outils réglementaires en aménagement ne sont que des moyens parmi d'autres pour arriver à la protection du paysage. Il existe un processus général d'élaboration des connaissances, des enjeux et des visions, qui peut être davantage institutionnel, mais duquel découle des mesures d'actions concrètes locales et régionales.

Quant aux citoyens, plusieurs s'intéressent au paysage et à sa conservation. Malheureusement, ils doivent faire face à des réticences de la part des élus. Dans le cas de la Ville de Québec, malgré la bonne volonté, il est difficile de faire protéger des percées visuelles, des arbres ou des éléments du patrimoine par manque de moyens et de volonté politique (aucune réglementation n'existe). Il reste énormément de travail de réglementation, mais aussi de sensibilisation à faire. D'un autre côté, certains milieux interviennent plus directement sur le paysage. C'est le cas de la MRC des Mascoutins qui a mis en place un large projet paysager en collaboration avec l'Université de Montréal afin de révéler, mettre en valeur et requalifier le paysage régional agricole. Le projet est basé autant sur la consultation, la participation citoyenne que sur l'engagement municipal par le biais de la MRC. Le but n'est pas d'imposer une réglementation, mais de mettre en valeur des projets et des initiatives de requalification des milieux ruraux ordinaires en donnant une latitude d'action.

Q : Les projets de requalification de milieux ordinaires, n'étant pas porteur de grands idéaux paysagers, sont-ils plus durs à défendre?

R : Il est évidemment plus ardu d'aller chercher du financement. Dans le cas de la remise en valeur de paysages touristiques, la revitalisation des lieux ordinaires (friches, granges, commerces, etc.) viendra seulement compléter dans le détour les projets plus importants de conservation des paysages remarquables.

Q : Quels sont les enjeux paysagers dans les régions?

R : Dans la Nouvelle-Beauce, le projet éolien est un enjeu paysager d'importance. La population a voté par référendum pour le projet parce que celui-ci s'accompagne de retombées économiques importantes. La question paysagère n'est pas une priorité, sauf pour ceux qui seront confrontés aux éoliennes et pour ceux qui se retrouvent dans la région par choix (lieu de retraite pour la villégiature). Mais dans ce cas, est-ce que le projet éolien ne pourrait pas devenir un paysage caractéristique de la région? Peut-être qu'ainsi modifié, le paysage prendra une nouvelle valeur pour la région. La question paysagère n'est pas une priorité pour les élus. Les priorités sont davantage le maintien des services (santé, infrastructures, développement économique) que l'aménagement. Créer des stratégies et des projets de mise en valeur du

paysage demande du temps et beaucoup de ressources que ne possèdent pas les localités et même les MRC. Dans ce contexte, le *modus operandi* de la réaction en aménagement pour la protection d'un paysage va demeurer. Quoique la proactivité serait la solution idéale, celle-ci se bute à un désintéressement des professionnels envers le paysage de l'ordinaire et est confrontée aux intérêts multiples et variés entre le public et le privé.

Un autre exemple d'enjeu régional lié au paysage est apporté : celui de la rivière Saint-Maurice à Trois-Rivières. Il y a un aspect grandement évolutif dans le paysage et dans la manière de le considérer. Longtemps, la rivière Saint-Maurice n'était pas un paysage attractif parce qu'elle servait exclusivement au flottage du bois. L'activité économique a protégé les berges de la rivière, berges qui sont maintenant protégées et hautement valorisées. L'évolution du paysage trifluvien fait qu'aujourd'hui les citoyens ont accès à une véritable forêt en milieu urbain.

La question de la préservation du paysage implique également beaucoup d'éléments de subjectivité. En effet, qu'est-ce qui mérite d'être conservé dans un territoire? Pour quelles raisons? Faut-il établir des critères de qualification du paysage sachant que les goûts ne se discutent pas? Quelle est la position des experts? Il est certain qu'il faut se détacher de la seule dichotomie beau et laid. Il faut prendre en considération le caractère patrimonial, géographique, symbolique, utilitaire, culturel ou autre d'un paysage et c'est à ce niveau que l'établissement de critères de qualification peut être nécessaire dans la démarche de protection du paysage. Lorsqu'un paysage est soumis à l'innovation, comme la mise en place d'éoliennes, ces critères peuvent être utilisés par les élus pour décider du lieu plus propice pour le projet pour ne pas dégrader un paysage caractérisé important au niveau culturel ou identitaire. Les critères deviennent un outil argumentaire devant les promoteurs. Plus encore, il est important de considérer les raisons pour lesquelles la population est attachée à un élément paysager ou pourquoi telle chose est considérée belle ou laide. Il faut également considérer l'importance du phénomène « pas dans ma cours » et son influence sur la protection du paysage. La question n'est pas de savoir si un projet est beau ou laid, mais bien s'il est ici ou ailleurs (chez moi ou chez le voisin). Dans ce contexte, le principe de création éclairée chez les professionnels prend tout son sens, surtout s'il est associé à une bonne connaissance du milieu. L'innovation pourrait même permettre d'élaborer de nouvelles manières de vivre et d'occuper l'espace public qui existe déjà au lieu d'être considérée comme une menace au paysage.

Dans l'optique de créer des projets paysagers ou des plans paysagers d'une grande valeur, il faut également mettre de l'avant de nouvelles techniques de travail chez les acteurs. Il faut amener ceux-ci à travailler ensemble et non pas en secteur et éviter d'enfermer le paysage dans certains chapitres d'un quelconque schéma d'aménagement. Il faut sensibiliser les acteurs au fait qu'il est possible de faire du développement économique en même temps que du paysage. Cette sensibilisation doit également se faire chez les professionnels et chez les élus, que l'on constate absents du colloque.

En effet, pour certains intervenants, le problème le plus important au niveau de la protection du paysage demeure le peu d'implication des élus ou encore le peu de volonté politique au niveau

municipal pour la protection du paysage ou encore pour l'utilisation des outils développés afin de respecter le schéma d'aménagement de la MRC. Certaines municipalités vont transformer leur réglementation ou modifier le zonage pour permettre la construction de résidences de luxe par des promoteurs extérieurs qui démolissent le paysage. Cette manière d'agir semble supposer deux choses : le paysage est une responsabilité qui appartient à une ville ou à une municipalité et il n'existe pas de vision globale du paysage au Québec. Il existe de grands vides dévalorisés entre les paysages municipaux. Il faudrait mettre en place des projets structurants plus généraux, globaux et interreliés afin de s'éloigner des enjeux locaux de paysages souvent influencés par des intérêts fiscaux. En effet, la question de la subjectivité des éléments du paysage à protéger va demeurer tant que le foncier sera la principale source de revenus des municipalités. Celles-ci ne seront pas enclines à protéger un paysage si sa valeur foncière est élevée et pourrait être vendue à un promoteur.

Les interventions se dirigent vers un dernier élément : la consultation publique. Dans un premier temps, il faudrait se questionner sur la place réelle tenue par l'enjeu paysager dans la consultation publique. Il semble que celle-ci ne soit pas très importante. Au BAPE, se sont plutôt les questions environnementales qui sont soulevées alors que les consultations sur la protection du territoire agricole n'abordent pas plus la question paysagère. Dans un deuxième temps, malgré les critiques pouvant être formulées face à la consultation publique, les milieux qui n'utilisent pas cet outil de travail par choix politique sont très durs, difficiles et près de la violence. Il n'y a pas d'options permettant d'aborder les contestations et les revendications citoyennes. La consultation publique permet d'évacuer certaines tensions, de les reporter dans l'échelle publique et même de créer des négociations. Il est vrai que la participation citoyenne est importante, c'est peut-être seulement le mécanisme de consultation publique qui faudrait remettre en question.